



LIVRET D'ACCUEIL 2023-2024

DU STAGIAIRE DE FORMATION CONTINUE



Xavier TERRIEN

Vice-président
en charge de la
Formation Tout au
Long de la Vie et en
Apprentissage

Bienvenue à l'Université de Tours

La formation tout au long de la vie est une mission importante de l'Université.

Pour marquer plus encore la qualité des services rendus par toutes les équipes à votre disposition, l'université de Tours a choisi d'être certifiée Qualiopi. L'audit préalable à la certification, réalisé pour améliorer la qualité des formations, a permis de contrôler l'ensemble de nos activités : les actions de formation et les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience.

Tous les adultes peuvent alterner des périodes de formation et des périodes d'activité professionnelle dans une perspective d'évolution. La certification Qualiopi obtenue en juin 2022, rend plus simple vos démarches pour l'éligibilité au budget formation de votre entreprise ou la mobilisation de votre Compte Professionnel de Formation.

Les objectifs de la formation professionnelle sont :

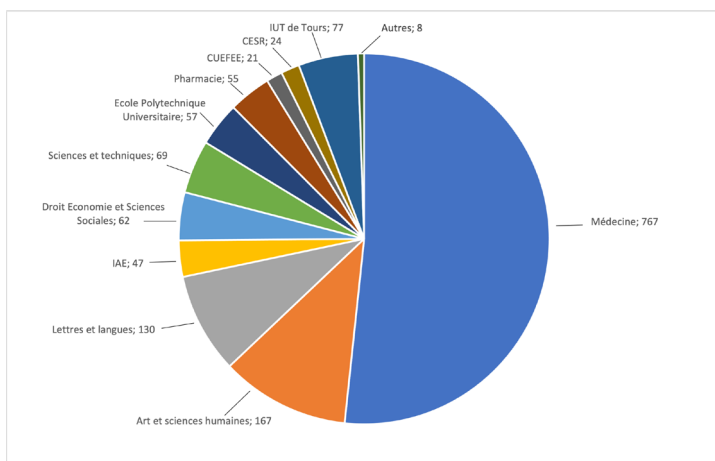
- D'offrir à ceux qui sont rentrés tôt dans la vie active, une nouvelle chance d'accéder à l'enseignement supérieur.
- De prendre en compte les savoirs, savoir-faire et savoir-être des personnes en reprise d'études.
- De répondre plus efficacement aux besoins et aux attentes des demandeurs d'emploi, des salariés et des entreprises.
- De favoriser le rapprochement entre formations universitaires et monde du travail.

Votre réussite est notre objectif.

Sommaire

L'université de Tours	4
Les valeurs de l'université de Tours	6
Les services communs et les scolarités	8
La certification qualité	9
Votre interlocuteur privilégié	10
Règlement intérieur	12
Conditions générales de vente	13
Outils numériques	14
Bibliothèques universitaires	15
Pratique des langues	16
Insertion professionnelle	17
Passeport Culturel Etudiant	18
Le sport à l'université	19
Services utiles (aides, hébergement, restauration)	20

Répartition des stagiaires de formation continue par composante 2022-2023 (dont candidats VAE)



1 484 stagiaires de formation continue pour l'année universitaire 2022-2023

Une université ancrée dans son territoire

Première institution d'enseignement supérieur et de recherche publique en région Centre - Val de Loire, l'université de Tours est fortement ancrée dans son territoire. Elle est composée de plusieurs sites, au coeur des villes de Tours et de Blois, dans lesquels sont répartis plus de 30 000 étudiants.

L'université a mis en place de nombreux partenariats avec les organismes scientifiques (CNRS, Inserm, CEA, Inra), le CHRU de Tours, et les collectivités territoriales qui lui accordent un important soutien (conseil régional du Centre - Val de Loire, conseil départemental d'Indre-et-Loire, conseil départemental du Loir-et-Cher, Tours Métropole Val de Loire).



Ses collaborations avec l'université d'Orléans, le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières), le Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours, l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) Centre-Val de Loire, enrichissent son rayonnement international.

Une université pluridisciplinaire

L'université de Tours place la formation, l'innovation, la professionnalisation et la réussite de ses étudiants au coeur de son projet en les accompagnant tout au long de leurs études.

Avec neuf UFR (Unité de Formation et de Recherche), deux IUT (instituts universitaires technologiques), et une école d'ingénieurs (Polytech Tours), l'université offre des parcours de formation très diversifiés, de bac+2 à bac+8, qui peuvent être préparés en formation initiale, continue, ou encore par apprentissage et à distance pour certains.

L'université de Tours prépare à de nombreux diplômes nationaux.

Une université de recherche

Riche de 27 unités de recherche labellisées (dont 16 partagées avec le CNRS, l'Inserm, l'INRAe) et reconnues au niveau national et international, l'université de Tours s'affirme comme la 1^{ère} institution de recherche publique en région Centre - Val de Loire. Avec une offre de formation allant jusqu'à bac+8, elle propose à ses étudiants de mener des travaux de recherche au sein de l'une de ses quatre écoles doctorales. En 2021/2022, elle accueillait 675 doctorants et 115 soutenances de thèses y ont été soutenues en 2021.

Pluridisciplinaire, la réussite et la reconnaissance internationale de l'université de Tours sont confirmées dans trois domaines de recherche, déclinés en 3 thématiques scientifiques :

> **Sciences de la vie et de la santé** : imagerie, infectiologie, cancer, biologie de l'insecte, biomédicaments, reproduction.

> **Sciences et techniques** : micro-électronique, mathématiques et physique théorique, informatique, science des matériaux.

> **Sciences humaines et sociales** : la Renaissance, villes et territoires, histoire de l'art, civilisations, lettres et langues, droit, sociétés, organisations.

De nombreux projets de recherche universitaires sont menés en partenariat avec les entreprises et les collectivités locales. Ainsi, les chercheurs et enseignants-chercheurs s'impliquent dans le développement économique des territoires et la diffusion de la culture.

ÉCOLES DOCTORALES

Santé, Sciences Biologiques, Chimie du Vivant
02 47 36 66 75

Mathématiques, Informatique, Physique Théorique, Ingénierie des Systèmes
02 47 36 66 75

Energie, Matériaux, Sciences de la Terre et de l'Univers
02 47 36 66 75

Sciences de la Société : Territoires, Économie, Droit
02 47 36 64 50

Humanités et langues
02 47 36 64 50

Une recherche tournée vers l'Europe et l'international

L'université ancre fortement son activité de recherche au niveau européen et international. Elle ouvre ses travaux à l'international en montant des projets européens, en accueillant des chercheurs et enseignants-chercheurs, en développant des partenariats avec des universités étrangères...

En accueillant des doctorants étrangers et en donnant la possibilité aux étudiants de préparer leur thèse en co-tutelle (entre l'université de Tours et une université étrangère), l'université s'investit dans la formation de futurs chercheurs internationaux.

Les valeurs de l'université

La transition écologique

L'université de Tours mène une politique de transition écologique depuis plusieurs années, avec pour objectif d'aller vers un modèle plus respectueux de l'environnement, plus conscient des enjeux énergétiques et climatiques.

Pour ce faire, le Pôle Transition Ecologique :

- IMPULSE des bonnes pratiques, des actions sur les sites universitaires mais aussi sur le territoire
- EXPERIMENTE sur un site avant déploiement
- DEPLOIE des projets transversaux
- SOUTIENT les initiatives individuelles et collectives

Concrètement, comment cela se traduit-il ?

- Installation de stations de réparation et de gonglage de vélos; proches des abris à vélos
- Nouvelle gestion des déchets
- Mise à disposition de composteurs sur tous les sites universitaires
- 4 jardins partagés, accompagnés régulièrement d'animations et d'ateliers
- Des cours magistraux sur la prévention des déchets
- Une charte de bonnes pratiques numériques
- Des engagements bénévoles sur les thèmes des déchets, des mobilités et de la biodiversité
- Un programme semestriel d'ateliers de sensibilisation aux enjeux de la transition écologique

La qualité de vie au travail



L'université de Tours, c'est 1403 enseignants et enseignants-chercheurs et 1071 BIATSS qui œuvrent au quotidien pour accomplir les missions de l'université en faveur de la recherche, de l'enseignement et de la diffusion des savoirs.

L'amélioration de la qualité de vie au travail de l'ensemble des personnels de l'université de Tours constitue l'un de ses objectifs prioritaires.

La mise en place de groupes de travail

Le comité technique (CT) et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) se réunissent régulièrement pour aborder cette thématique.

Développer l'action sociale en faveur des personnels

Un premier bilan de l'action sociale conduite en 2016 a été dressé. Sur la base des conclusions de ce bilan, les mesures sociales en faveur des personnels ont été étendues : l'augmentation du temps de travail de l'assistante sociale pour les personnels, la mise en œuvre d'une prime de naissance et d'adoption, la possibilité de bénéficier d'un appui juridique via la saisine de la clinique juridique de la faculté de Droit Économie et Sciences Sociales.

Les personnels peuvent également poser gratuitement des questions en lien avec la vie quotidienne et le droit qui sont transmises, de façon anonyme, aux étudiants en droit qui élaborent ensuite une réponse sous le contrôle d'enseignants-chercheurs

L'accompagnement des personnes en situation de Handicap



L'université de Tours veille à accueillir, accompagner, insérer et maintenir les étudiants et personnels en situation de handicap. La Mission Handicap travaille en collaboration avec le Service de Santé Universitaire pour suivre ses étudiants et avec la Direction des Ressources Humaines pour accompagner ses personnels.

Des dispositifs d'aide existent, n'hésitez-pas à vous faire connaître

Il existe des dispositions réglementaires particulières concernant les contrôles et les examens. Des aménagements peuvent être mis en place. Pour en bénéficier, il convient impérativement d'en faire la demande au plus tard un mois avant le début des épreuves.

Référente handicap pour la formation continue

Nadia Joubert

Tél. 02 47 36 81 40

nadia.joubert@univ-tours.fr

Service de Santé Universitaire SSU

L'équipe pluridisciplinaire (médecins, infirmiers, psychologues, conseillère conjugale et familiale, assistantes sociales, diététiciennes, orthophoniste...) du Service de santé universitaire se tient à la disposition de tous les étudiants de l'université de Tours.

Site du Plat d'Étain - Bâtiment H

Tél. 02 47 36 77 00

ssu@univ-tours.fr

Site de Blois - Site Jean Jaurès

Tél. 06 98 17 01 84

ssu.blois@univ-tours.fr

L'égalité, la mixité, la parité et la lutte contre les discriminations et les violences

Soucieuse de développer des pratiques de solidarité et de responsabilité sociale, l'université de Tours s'engage pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, pour la diversité et pour l'inclusion des personnels, des étudiantes et des étudiants.

La Mission Égalité de l'université de Tours travaille à :

- mettre en œuvre les principes d'égalité, de parité et de mixité
- développer une culture de l'égalité dans l'établissement
- soutenir et accompagner les personnels, les étudiantes et les étudiants victimes de sexisme, de harcèlement sexuel et de violences sexuelles
- encourager la recherche sur le genre, l'égalité et les discriminations, ainsi que le développement d'une offre de formation qui intègre ces questions
- former les personnels à ces thématiques

- Rédaction du plan d'actions pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2021-2024,
- Mise en place de correspondant.e.s égalité au sein de composantes et sites universitaires,
- Création d'une cellule d'écoute et de veille sur les violences sexistes et sexuelles et d'une cellule contre les conflits au travail,
- Organisation d'activités scientifiques et culturelles en lien avec les thèmes portés par la Mission Égalité.

Les services communs et les scolarités

Les services du Plat d'Étain

La présidence, les services communs et centraux de l'université de Tours sont regroupés sur le site du Plat d'Étain. Seuls le service culturel et le service des sports sont excentrés, respectivement sur les sites des Tanneurs et de Grandmont.

- Le Service de la Formation Continue :
02 47 36 81 31
- La Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle :
02 47 36 81 70
- Le Service des Études et des Formations :
02 47 36 64 52
- Le service des relations internationales :
02 47 36 67 04
- Le Bureau de la Vie Etudiante :
02 47 36 66 56
- Le Service de Santé Universitaire :
02 47 36 77 00
- Le service de la Recherche et des Études Doctorales : 02 47 36 64 12
- Le Service Commun de Documentation :
02 47 36 64 86
- Le Centre d'Accompagnement à la Pédagogie pour les Enseignants :
02 47 36 64 61

Les scolarités des Facultés et écoles

Inscription et suivi pédagogique

Renseignez-vous auprès du secrétariat pédagogique de votre faculté pour que **celui-ci procède à votre inscription pédagogique**. Celle-ci est **obligatoire** pour se présenter aux examens.

Dans la plupart des cas, c'est lui qui organise les examens et affiche les

résultats (règlement, calendrier et résultats consultables sur le site de l'université). Le secrétariat édite les notes et se charge de l'attestation de réussite et du diplôme.

Dans le cas des formations comprenant majoritairement des stagiaires de la formation professionnelle (groupe spécifique), le secrétariat pédagogique est principalement assuré par le Service de Formation Continue.

Si le département de la faculté ou l'école programme une réunion de rentrée la semaine précédant le début des cours (dates consultables sur le site), **votre participation est vivement recommandée.**

ANNUAIRE DES SCOLARITÉS

Faculté Arts et Sciences Humaines

02 47 36 65 35

Faculté Lettres et Langues

02 47 36 68 35

Centre d'Études Supérieures

de la Renaissance

02 47 36 77 79

Faculté d'odontologie

02 47 36 60 73

Faculté des Sciences et Techniques

02 47 36 73 80 et 02 47 36 70 33

Faculté de Pharmacie

02 47 36 71 48 et 02 47 36 71 49

Faculté Droit, Économie et Sciences Sociales

02 47 36 10 92

Faculté de Médecine

02 47 36 60 14

École Polytechnique Universitaire

02 47 36 14 54

IAE Tours Val de Loire

02 14 36 15 82

IUT de Tours

02 47 36 75 81

IUT de Blois

02 54 55 21 18

La certification qualité

L'université certifiée Qualiopi

Le Service de Formation Continue de l'université a, au même titre que tous les autres organismes de formation, une activité réglementée, nécessitant un agrément de la DIRECCTE (Organisme de formation déclaré à la Préfecture d'Indre-et-Loire depuis 1982 sous le n° 24 37 P 0004 37).

Depuis 2014, les organismes de formation professionnelle sont fortement incités à engager une démarche qualité. Pour pouvoir bénéficier de fonds publics et garantir le meilleur service aux stagiaires, la loi n°2018-77 du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » leur a imposé d'être certifiés sur la base d'un référentiel national unique : la certification Qualiopi.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

L'université a été audité par l'organisme certificateur « Bureau Veritas Certification » le 27 juin 2022 et obtenu la certification Qualiopi pour 2 activités :

- **Actions de formation**
- **Actions de validation des acquis de l'expérience**

Cette marque est un repère fiable et unique permettant aux candidats et aux entreprises de choisir une formation professionnelle de qualité en toute simplicité. Cette obligation de certification qualité vise à inscrire chaque prestataire de formation certifié Qualiopi dans une dynamique d'amélioration continue.

Enquêtes de satisfaction

En vous inscrivant en tant que stagiaire de la formation continue à l'université de Tours, vous entrez dans la communauté des étudiants inscrits dans cet établissement. Vous recevrez en fin de formation un questionnaire pour nous faire part de votre satisfaction quant à notre accompagnement administratif et à la formation que vous allez suivre. Prenez le temps d'y répondre ! Vos commentaires et idées sont importants pour nous permettre d'améliorer nos services.

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DE SATISFACTION 2021-2022*



LA FORMATION SUIVIE :

- **87%** des répondants sont satisfaits de leur formation
- **85%** des répondants considèrent que la formation a répondu à leurs attentes

LES SERVICES RENDUS PAR L'ÉQUIPE DE FORMATION CONTINUE :

- **94%** de satisfaction(1) pour les conseils apportés
- **95%** de satisfaction(1) pour le suivi du dossier avant l'entrée en formation
- **95%** de satisfaction(1) pour le suivi du dossier pendant la formation

*Enquête menée par l'université de Tours auprès des 1340 personnes inscrites en formation continue en 2021-22 (total inscrits : 1596). Taux de réponse : 60%.

(1) personnes ayant répondu très satisfaisant ou plutôt satisfaisant

Votre interlocuteur privilégié

SERVICE DE FORMATION CONTINUE SITE DU PLAT D'ÉTAÏN

Gestion Relation Client

Valérie GALLOY 02 47 36 81 31

Coordination des antennes de Formations
Continue

Nadia JOUBERT 02 47 36 81 40

Pôle Gestion des formations

Carole SAINTOT 02 47 36 63 85

Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Émilie LE DAIN 02 47 36 81 64

Antenne Financière

Adelaïde CHEVESSIER-FOSSE 02 47 36 81 43

Bintou DIABY 02 47 36 81 42

Yvana PAVLOVIC 02 47 36 81 32

Ingénierie - Développement

Cécile AYMAR 02 47 36 81 55

Geneviève LOISNARD 02 47 36 81 36

Qualité

Stéphanie GROFF 02 47 36 78 83

Direction

Christelle PRAGNON 02 47 36 81 60

Communication

Jessica LEMARINIER 02 47 36 81 33

ANTENNES DE FORMATION CONTINUE

Site La Riche

Isabelle CHARTIER 02 47 36 81 39

Jonathan DOS SANTOS 02 47 36 63 95

Catherine GODEFROY-PESCHARD 02 47 36 81 45

Cindy RAMOS 02 47 36 81 04

Lara VAN HAUWE 02 47 36 63 17

Site des Tanneurs

Delphine CHERON 02 47 36 81 30

Mylène SENAMAUD 02 47 36 81 37

Site Portails

Nicole GORRY 02 47 36 10 12

Marie-Christine LEBOIS 02 47 36 10 32

Site Blois

Marie Carmen CERESO 02 54 55 21 46

Antenne Mutualisée du Plat d'Étain

Carole SAINTOT 02 47 36 63 85

5 antennes de formation continue

Le Service de Formation Continue et les antennes de formation continue sont vos interlocuteurs privilégiés au sein de l'université, avant, pendant et après votre formation. Ils vous conseillent et vous aident pour vos démarches administratives et le montage de votre dossier de financement. Ils procèdent à votre inscription administrative et vous remettent plusieurs documents.

Plusieurs documents importants

> **La carte étudiante** est votre passeport pour l'accès : aux bibliothèques universitaires, aux restaurants universitaires, cafétéria, aux photocopies, au téléchargement de photocopies...

Pensez à garder précieusement votre **n° INE (Identifiant National Etudiant)**.

Ce numéro unique vous sera régulièrement demandé. Vous trouverez ce n° sur le relevé de notes du baccalauréat français.

> **un certificat de scolarité** sur lequel est indiqué votre adresse électronique universitaire qui vous permet d'accéder à l'Environnement Numérique de travail (ENT). L'ENT offre un point d'accès unique sécurisé à des services numériques personnalisés : accès rapide aux cours, emplois du temps, dossier étudiant, calendriers et résultats d'examens, ressources documentaires, cours en ligne accès à la messagerie pour recevoir toutes les informations indispensables de l'Université (cours annulé, reporté....).

Afin que nous puissions rester en contact après votre formation, nous vous conseillons de programmer un renvoi automatique de vos messages vers votre boîte personnelle (sous espace ENT).

> un contrat ou une convention de formation

> un règlement intérieur

ASSIDUITÉ

Être en formation est assimilé à l'exécution normale du contrat de travail : le stagiaire doit donc suivre avec assiduité la formation. Les demandeurs d'emploi sont aussi tenus à une obligation d'assiduité. Toute absence peut avoir des répercussions sur la rémunération ou le financement de votre formation.

> Contrôle d'assiduité en cours

Le Service de Formation Continue vous remet des certificats de réalisation à remplir afin de pouvoir attester de votre assiduité aux cours, travaux de recherche, travail à la bibliothèque...

- **émargement individuel** : vous signez, faites signer les enseignants et rapportez ces feuilles au plus tard le 2 du mois suivant.
- **émargement collectif** : vous signez la feuille.

La gestionnaire en charge du suivi de votre dossier élabore les attestations de présence après avoir contrôlé les feuilles d'émargement. Elle les communique ensuite aux organismes financeurs (Pôle Emploi, Conseil Régional, Employeurs, Transitions pro, OPCO...).

En cas d'absence (maladie, accident...), vous devez nous prévenir dans la journée et apporter ou envoyer un justificatif dans les 48 heures. Passé ce délai, aucun justificatif ne sera pris en compte.

Si vous êtes en formation financée par votre employeur, nous l'informerons de cette absence dans les meilleurs délais.

> Contrôle d'assiduité en entreprise (stage)

La convention de stage est téléchargeable sur le site Internet de la Formation Continue www.formation-continue.univ-tours.fr. Elle est élaborée en 4 exemplaires.

Vous signez et faites signer l'entreprise d'accueil, le responsable pédagogique de la formation et le Directeur de la faculté concerné.

Un exemplaire est à transmettre au service de la Formation Continue.

La gestionnaire de formation vous donne des relevés de présence à compléter et à faire signer à l'entreprise que vous lui transmettez au plus tard le 2 du mois suivant.

Dossiers d'inscription, relevés de présences, conventions de stage... Tous les documents utiles sont en téléchargement sur le site internet de la formation continue : www.formation-continue.univ-tours.fr

> Fin de Formation

Formation diplômante : Une attestation de réussite puis un diplôme vous seront remis en cas de réussite soit :

- par le Service de Formation Continue
- par le département de la faculté ou de l'école

Formation non diplômante : Une attestation de fin de formation vous sera remise par le Service de Formation Continue.

Règlement intérieur

RÈGLEMENT INTÉRIEUR APPLICABLE AUX STAGIAIRES DE LA FORMATION CONTINUE SERVICE DE FORMATION CONTINUE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

I - PREAMBULE

Le Service de Formation Continue est l'organisme de formation professionnelle de l'Université de Tours. Il est déclaré auprès du préfet de la Région Centre sous le numéro 2437P000437.

Le présent Règlement Intérieur a vocation à préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les inscrits et participants aux différents stages organisés par le Service de Formation Continue dans le but de permettre un fonctionnement régulier des formations proposées.

II - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1

Conformément aux articles L 6352-3 et L 6352-4 et R 6352-1 à R 6352-15 du Code du travail, le présent Règlement Intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

III - CHAMP D'APPLICATION

Article 2 : personnes concernées

Le présent Règlement s'applique à tous les stagiaires de Formation continue inscrits à l'Université de Tours et ce, pour toute la durée de la formation suivie.

Chaque stagiaire accepte les termes du présent règlement et que des mesures soient prises à son égard en cas d'observation de ce dernier.

Article 3 : lieux de la formation

La formation aura lieu soit dans les locaux de l'Université François-Rabelais de Tours, soit dans des locaux extérieurs.

Les dispositions du présent Règlement sont applicables non seulement au sein des locaux de l'Université François-Rabelais de Tours, mais également dans tout local ou espace accessible à l'organisme.

IV - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Article 4 : règles générales

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

Toutefois, conformément à l'article R. 6352-1 du Code du travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Article 5 : boissons alcoolisées

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner dans l'établissement en état d'ivresse ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

Article 6 : interdiction de fumer

En application du décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les locaux de formation, sauf dans les lieux réservés à cet usage.

Article 7 : lieux de restauration

L'accès aux lieux de restauration n'est autorisé que pendant les heures fixées pour les repas.

Il est interdit, sauf autorisation spéciale, donnée par le responsable de l'organisme, de prendre ses repas dans les salles où se déroulent les stages.

Article 8 : consignes d'incendie

Conformément aux articles R. 4227-28 et suivants du Code du travail, les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les stagiaires.

Article 9 : accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme. Seuls les accidents survenus sur le trajet correspondant aux horaires de cours ou de stage peuvent faire l'objet d'une déclaration. Conformément à l'article R 6342-1 du Code du travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve sur le lieu de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable de l'organisme auprès de la caisse de sécurité sociale.

V - DISCIPLINE

Article 10 : tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme.

Article 11 : horaires de stage

Les horaires de formation sont portés à la connaissance des stagiaires soit par la convocation adressée par voie électronique, soit à l'occasion de la remise aux stagiaires du programme de formation, soit par consultation de l'Environnement Numérique de Travail. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires.

L'Université de Tours se réserve, dans les limites imposées par des dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de formation en fonction des nécessités de service. Les stagiaires doivent se conformer à ces modifications.

Article 12 : Assiduité

Conformément à la réglementation, une fiche de présence doit être signée par le stagiaire au minimum par demi-journée.

Le stagiaire de formation continue s'engage à assister à tous les cours. Toute absence doit être signalée au cours de la 1^{ère} demi-journée et doit être justifiée dans les 48h par un motif sérieux (arrêt de travail...).

Article 13 : accès au lieu de formation

Sauf autorisation expresse du Service de Formation Continue, les stagiaires ayant accès au lieu de formation pour suivre leur stage ne peuvent :

- y entrer ou y demeurer à d'autres fins ;
- faciliter l'introduction de tierces personnes à l'organisme.

Article 14 : usage du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet.

À la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'Université de Tours, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation.

Article 15 : enregistrements

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

Article 16 : documentation pédagogique

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

Article 17 : responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

L'Université de Tours décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans les locaux de formation.

Article 18 : sanctions et procédure disciplinaire

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent Règlement Intérieur pourra faire l'objet d'une sanction.

Constitue une sanction au sens de l'article R 6352-3 du Code du travail toute mesure, autre que les observations verbales, prise par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit.

Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra consister :

- soit en un avertissement ;
- soit en un blâme ;
- soit en une mesure d'exclusion définitive.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Le responsable de l'organisme de formation doit informer de la sanction prise (article R 6352-8 du code du travail), l'employeur, et l'organisme financeur le cas échéant.

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

VI - REPRÉSENTATION DES STAGIAIRES

Article L 6352-4 Code du Travail

Article 19 : élection des représentants

Dans chaque formation d'une durée supérieure à 500 heures, les stagiaires élisent simultanément un délégué titulaire et un délégué suppléant.

VII - INSCRIPTIONS ET PAIEMENTS

Article 20 : inscriptions

Le stagiaire s'inscrit aux examens lorsque cela est nécessaire. Aucun diplôme sanctionnant la formation ne pourra être délivré si le stagiaire n'a pas présenté les épreuves prévues par le règlement d'examen de la formation ou s'il a échoué à tout ou partie de ces épreuves. Une attestation de fin de stage sera délivrée en fin de formation. Dans le cas où le stagiaire quitte la formation avant le terme prévu, il lui est remis, à sa demande, un certificat de présence attestant la période pendant laquelle il a suivi le stage.

Article 21 : paiements

Lorsque le coût de la formation est pris en charge par un organisme tiers, les heures de formation correspondant à des absences du stagiaire non justifiées par un cas de force majeure et, de ce fait, non prises en charge par cet organisme, seront facturées au stagiaire.

Les stagiaires n'ayant pas réglé leurs dus financiers à l'Université de Tours selon l'échéancier figurant dans le contrat de formation, seront exclus de la formation et rayés des listes d'examen. La formation sera suspendue prendre fin à la date de l'exclusion.

VIII - PUBLICITÉ ET DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 22 : publicité

Le présent règlement est remis à chaque stagiaire.

Un exemplaire du présent règlement est disponible dans les locaux du Service de Formation Continue et sur son site internet.

L'Université constate un accroissement préoccupant des cas de plagiat commis par les étudiants, notamment à cause d'INTERNET. L'attention des étudiants est appelée sur le fait que le plagiat, qui consiste à présenter comme sien ce qui appartient à un autre, est assimilé à une fraude.

Les auteurs de plagiat sont passibles de la Section disciplinaire et s'exposent aux sanctions prévues à l'article 40 du décret n°92-657 du 13 juillet 1992, allant de l'avertissement à l'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur.

- 1° L'avertissement ;
- 2° Le blâme ;
- 3° L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'exécède pas deux ans ;
- 4° L'exclusion définitive de l'établissement ;
- 5° L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans ;
- 6° L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Conditions générales de vente

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE FORMATION CONTINUE UNIVERSITÉ DE TOURS
Les Conditions Générales de Vente ont été approuvées dans la délibération n°2023-39
en Conseil d'Administration du 5 juin 2023
CGV 311 230605

1. Présentation

L'Université de Tours (UT), est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est établi 60 rue du Plat d'Étain BP12050 - 37020 TOURS cedex 1 et dont le SIRET est 193 708 005 00478. Il est enregistré sous le numéro d'agrément 24370P00437. L'UT développe, propose et dispense des formations en inter et intra entreprise, en présentiel ou à distance ou mixtes. Ces formations sont pour certaines diplômantes. Elle propose également un accompagnement à la VAE et des bilans de compétences.

2. Définitions

Le Client est le signataire de la convention ou du contrat de formation, prenant en charge tout ou partie des frais de formation, d'accompagnement à la VAE ou de bilan de compétences, d'un stagiaire. Il peut s'agir d'un employeur, d'un financeur public (Conseil régional, Pôle emploi...) ou d'un professionnel relevant d'une profession libérale réglementée.

Le stagiaire est la personne qui suit la formation, l'accompagnement VAE ou le bilan de compétences. Ses frais de formation sont pris en charge soit par un financeur tiers, le Client, soit par lui-même. Dans ce cas il est considéré comme le Client, et accepte les responsabilités du stagiaire et du Client.

3. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les commandes conclues sur les formations organisées par l'UT et viennent en complément du règlement intérieur remis au stagiaire au plus tard le premier jour de la formation. La signature d'une convention ou d'un contrat, l'envoi d'un bon de commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de l'UT, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

4. Tarifs

Les tarifs appliqués ont été votés par le Conseil d'Administration de l'UT. Des tarifs réduits peuvent être accordés par l'UT selon les règles validées par ce Conseil.

5. Inscription

Toute inscription est confirmée au stagiaire par l'UT par l'envoi d'un courrier ou par mail. L'UT doit être avisée des modalités de justification de la réalisation de l'action, reconnues par le Client, au moment de l'inscription et, en tout état de cause, avant le démarrage de la formation.

6. Obligations respectives des parties

L'UT adresse au Client une convention de formation en deux exemplaires. Dans le cas particulier où le stagiaire prend en charge tout ou partie des frais de formation, un contrat de formation professionnelle sera établi conformément aux dispositions des articles L6353-3 et suivants du Code du travail. Le Client s'engage à retourner à l'UT, dans les 10 jours et en tout état de cause avant le démarrage de la formation, un exemplaire signé de la convention ou du contrat, revêtu, le cas échéant, de son cachet. L'UT adresse au Client ou à l'Opérateur de Compétences (OPCO) en cas de subrogation, une facture par année civile au prorata des heures dispensées et une attestation de présence, ainsi qu'une attestation de fin de formation.

7. Résiliation de la convention ou du contrat du fait du Client ou du Stagiaire

Toute annulation du fait du Client ou du stagiaire doit être communiquée par le Client à l'UT par lettre recommandée avec accusé de réception. Pour toute résiliation par le client moins de 30 jours calendaires avant le début de la formation l'UT facturera les sommes réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de cette formation, avec un minimum forfaitaire de 100 €. L'UT se réserve le droit de facturer des frais pouvant atteindre la totalité du prix de la formation.

La convention est résiliée de plein droit dans les cas suivants :

- Stagiaire n'ayant pas obtenu le titre de séjour requis pour l'inscription en formation continue au plus tard 3 semaines après le début de la formation.
- Stagiaire dont le titre de séjour n'est pas renouvelé pendant la durée de la formation.
- Stagiaire n'ayant pas réussi l'examen probatoire ou n'ayant pas participé aux journées probatoires obligatoires pour poursuivre la formation.

La convention peut également être résiliée après le début de la formation en cas de force majeure (événement imprévisible, insurmontable et extérieur aux parties) dûment reconnue par l'UT. En cas de résiliation, le paiement est dû au prorata temporis des heures de formation suivies jusqu'à la date de réception du courrier. Pour tout autre motif, l'UT facturera au Client la totalité du prix de la formation. Hormis pour les formations diplômantes, l'UT laisse la possibilité au Client, avant le début de la prestation, de substituer au stagiaire inscrit une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins, après accord de l'UT.

8. Non résiliation de la prestation de formation selon les modalités prévues du fait de l'UT

L'UT se réserve la possibilité de reporter, d'annuler la formation ou d'en modifier les modalités. Dans ce cas, le Client est prévenu dans les plus brefs délais. Le Client peut mettre fin à la présente convention. Le délai d'annulation par le client est toutefois limité à 14 jours calendaires avant la date prévue de commencement de la formation. Il sera, dans ce cas, procédé à la résorption anticipée de la convention ou une résiliation du contrat. Aucune indemnité ne pourra être versée au Client et, en tout état de cause, aucun frais de réservation, de déplacement ou d'hébergement ne sera remboursé. En cas de réalisation partielle de la formation du fait de l'UT, la facturation se fera au prorata des heures réalisées. De manière exceptionnelle, l'UT se réserve le droit de remplacer les intervenants initialement prévus pour assurer la formation, garantissant une formation de qualité identique.

9. Contrôle d'assiduité

Chaque demi-journée, le stagiaire justifie sa participation à la formation en signant une feuille d'émargement. Il appartient au stagiaire de vérifier qu'il est bien enregistré présent pour la période considérée. Les absences se comptent par demi-journées et doivent être justifiées dans les 48 heures. Le non-respect des horaires et des emplois du temps ainsi que les journées d'absence du stagiaire seront source de rapport au Client.

10. Conditions de règlement

Les prix ne sont pas assujettis à la TVA et sont forfaitaires ; ils comprennent la formation et les supports pédagogiques. Il est de la responsabilité du Client de nous retourner la convention signée, même en cas de demande de subrogation par le Client auprès de son OPCO. Cette demande doit être effectuée AVANT le début de la formation. L'accord de subrogation de l'OPCO doit être transmis à l'UT. Si l'accord de subrogation de l'OPCO ne parvient pas à l'UT dans les 2 mois qui suivent le début de la formation, celle-ci se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Pour les professionnels de santé, en cas de prise en charge par l'ANDPC, il appartient au stagiaire de s'inscrire sur le site de l'ANDPC avant le début de la formation. L'accord de financement est automatique sous réserve de fonds disponibles ; aucune convention avec l'ANDPC n'est alors établie. En revanche, en cas de prise en charge partielle par l'ANDPC, une convention sera établie avec le Client, correspondant au solde du prix de la formation.

Dans le cas particulier où le stagiaire entreprend la formation à titre individuel et à ses frais, l'UT accorde un paiement échelonné. L'échéancier est alors intégré au contrat de formation. Il ne peut être modifié que par l'agence comptable de l'UT.

11. Défaillance d'assiduité du stagiaire

Seules les défaillances d'assiduité liées à des cas de force majeure reconnue par l'UT peuvent conduire à une réduction des frais de formation.

12. Défaut de paiement

En cas de défaut de paiement du Client dans le délai imparti de 30 jours après envoi de la facture, une première lettre de rappel amiable est envoyée au débiteur. En l'absence de règlement de ladite créance dans un nouveau délai de 30 jours, un second rappel est envoyé. Lorsque la créance n'a pu être recouvrée à l'amiable, un état exécutoire est adressé au débiteur par l'Agent Comptable de l'UT qui, sans paiement dans un délai de 15 jours, procédera au recouvrement contentieux. Ces poursuites entraîneront des frais supplémentaires à l'encontre du débiteur. A défaut de règlement, le stagiaire pourra être exclu des cours et interdit de réinscription à l'UT.

13. Contentieux

A défaut de résolution amiable, tout litige de toute nature ou toute contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande sera soumis au tribunal administratif d'Orléans. La responsabilité de l'UT vis-à-vis du Client ne saurait excéder en totalité le montant payé par le Client à l'UT à titre des présentes conditions.

14. Propriété intellectuelle

Les contenus des formations sont des œuvres protégées par des dispositions nationales et internationales en matière de droits d'auteur et de droits voisins. Le Client s'engage dans ces conditions à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser le contenu des formations, sans autorisation expresse préalable de l'UT ou tout autre titulaire des droits de la propriété intellectuelle, ce qui exclut toutes opérations de transfert, de revente, de location, d'échange, et de mise à disposition des tiers par tous moyens.

15. Données personnelles

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre mort, et dans certains cas, à la portabilité de vos données à caractère personnel. Vous pouvez exercer ce droit au traitement de vos données à caractère personnel et d'effacement de ces données. Vous pouvez également, à tout moment, uniquement pour les traitements réalisés suite à la collecte de votre consentement, révoquer votre consentement au traitement et à l'utilisation des données avec effet pour l'avenir (ex. envoi de newsletter). Pour toute question à ce sujet ou pour exercer les droits susvisés, vous pouvez contacter notre délégué à la Protection des Données : 1/ par courriel à l'adresse suivante : dpo@univ-tours.fr 2/ par courrier : Université de Tours – Direction des affaires juridiques et du patrimoine – RGD - 60, rue du Plat d'Étain - BP12050 - 37020 TOURS Cedex 1/ en complétant le formulaire présent sur le lien suivant :

<https://www.univ-tours.fr/politique-rgpd>
Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. En France il s'agit de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 3 place de Fontenay - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07 - 01 53 73 72 22 - www.cnil.fr

16. Réclamations

Pour toute réclamation, selon votre situation, écrivez au :
- SFC 60 rue du plat d'Étain 37020 Tours cedex1
- SEFGA IUT de Tours - 29 rue du Pont Vieux 37082 Tours cedex2
Vous pouvez aussi écrire à l'adresse reclamations.formation-continue@univ-tours.fr ou remplir le formulaire de réclamations disponible sur <https://formation-continue.univ-tours.fr> ou sur <https://iut.univ-tours.fr/region-francaise/formation-continue>.

17. Divers

Les présentes conditions expriment l'intégralité des obligations du Client ainsi que celles de l'UT. L'UT se réserve le droit de modifier unilatéralement les termes des présentes, les conditions applicables étant celles en vigueur à la date de passation de la commande par le Client. Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes conditions serait considérée nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire présente ou future, ou d'une décision de justice, cette disposition du contrat serait alors réputée non écrite, toutes les autres dispositions des présentes conditions conservant force obligatoire entre les Parties.

MÉDIATEUR DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

En tant que stagiaire de la formation continue de l'Université de Tours, si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, vous pouvez contacter son médiateur à l'adresse suivante :
Université de Tours 60 rue du plat d'Étain 37020 Tours cedex 1.

Environnement Numérique de Travail ENT ent.univ-tours.fr

Une fois votre inscription administrative effectuée, votre service de scolarité vous enverra un justificatif d'inscription. Sur celui-ci vous pourrez trouver votre adresse email universitaire, qui vous permettra d'accéder à votre ENT (avec un mot de passe personnel). Ce site est incontournable pendant toute la durée de vos études.

Sur l'ENT, vous accéderez à :

> **Votre messagerie universitaire** : sa consultation régulière est essentielle. L'administration et les enseignants vous y communiqueront des informations importantes (dates d'inscription, modifications d'emploi du temps).

> **Votre dossier étudiant** : historique de vos inscriptions, notes, résultats.

> **Vos emplois du temps.**

> **Vos cours en ligne** via la plate-forme pédagogique CELENE qui propose :

- Des travaux dirigés en ligne,
- Des fichiers pédagogiques audio et vidéo,
- Des tests de connaissances,
- Des espaces de travail collaboratif, des forums, des chats, des sondages.



> **Catalogue des bibliothèques universitaires** (par exemple les livres, les journaux, les DVD mais aussi toutes les ressources numériques accessibles à distance) avec une aide en ligne et votre dossier lecteur.

> **Des formulaires pour les inscriptions** : administratives mais aussi pédagogiques.



Le site internet de l'université www.univ-tours.fr

Il vous permet de découvrir l'université, ses services mais également des informations vous concernant : formations, orientation, culture, sport, actualités. Vous pouvez également vous abonner à des flux RSS, complémentaires de ceux de l'ENT.

PIX : un certificat Informatique

C'est un outil en ligne pour évaluer, développer et certifier ses compétences numériques. Pour connaître les conditions et dates d'inscription, consultez le site de l'université.

Salles libres-service

Vous trouverez dans toutes les composantes des salles en libre accès afin de profiter au mieux des outils numériques de l'université. N'hésitez pas à vous renseigner au secrétariat de votre composante..

Les Fac'Labs

Les Fac'Labs sont des lieux universitaires innovants, des tiers lieux, où étudiants et enseignants peuvent venir développer leurs projets numériques accompagnés par des ingénieurs du digital en utilisant les ressources en matériels et moyens techniques qui y sont disponibles.



Bibliothèques universitaires (BU)

Des lieux de travail

- > Des salles de lecture
- > Des salles pour le travail en groupe

Des documents :

- > Des collections de livres et de périodiques, classés par thèmes
- > Des documents numériques : revues en ligne, e-books, DVD...

Des services sur place

> **Le service MICADO vous permet de bénéficier d'une formation à la demande sur rendez-vous.**

> Le prêt à domicile est réservé aux lecteurs inscrits à la bibliothèque, sur présentation de la carte "Atout Centre", strictement personnelle, qui donne accès à toutes les bibliothèques du réseau SCD.

> Le prêt entre bibliothèques (PEB) vous permet de demander la communication d'ouvrages et de périodiques conservés dans d'autres bibliothèques, en France et à l'étranger. Cette prestation est payante.

> Le prêt navette vous permet de faire venir gratuitement un document d'une autre bibliothèque du SCD: renseignement au bureau du PEB ou sur www.scd.univ-tours.fr rubrique «Services personnalisés»

Et à distance :

> Un catalogue en ligne des références disponibles, des renseignements sur la localisation et les documents accessibles

> Un dossier lecteur pour gérer les réservations, prolongations, recherches favorites...

> Une page Facebook pour chaque bibliothèque

> Un accès au « Parcours numérique » pour accéder gratuitement et 24h/24 à des nombreux abonnements, et notamment la presse nationale et internationale.

N'hésitez pas à demander conseil aux bibliothécaires et aux moniteurs étudiants pour mener à bien vos recherches. Dès la rentrée, faites connaissance avec votre bibliothèque.

LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES

BU Lettres et Langues - Arts et Sciences humaines

3 rue des Tanneurs
Tél. : 02 47 36 65 04

BU Médecine Émile Aron

10 Bd Tonnellé
Tél. : 02 47 36 61 14

BU Sciences-Pharmacie

Parc de Grandmont
Tél. : 02 47 36 72 78

BU Droit, Économie et Sciences Sociales - Géographie

50 avenue Portalis
Tél. : 02 47 36 11 22

Centre de documentation IUT de Tours

29 rue du Pont Volant
Tél. : 02 47 36 75 10

BU Blois

6 place Jean Jaurès
Tél. : 02 54 90 26 01



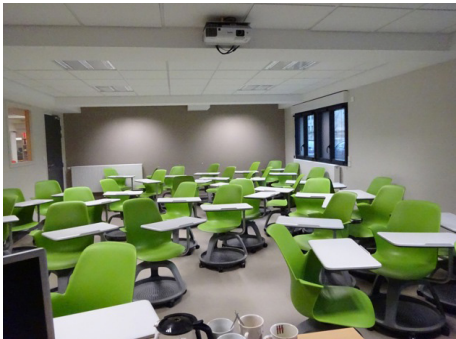
Les Centres de Ressources en Langues (CRL)

Les CRL permettent d'individualiser l'apprentissage d'une langue vivante grâce à leur souplesse et à leur convivialité...

Ce sont des outils dynamiques, présents sur chaque site de l'université et en accès libre quel que soit le lieu d'études pour les étudiants qui souhaitent travailler librement en autonomie.

Des tuteurs, recrutés pour leurs compétences en langues, sont présents dans les CRL afin de les conseiller.

Les CRL permettent également aux enseignants, accompagnés de leurs étudiants, de proposer un accès à de multiples ressources pour diversifier leur approche pédagogique et adapter leur enseignement à l'hétérogénéité des étudiants.



5 espaces de travail dédiés à :

> La lecture avec des dossiers de travail, des magazines, des revues spécialisées, des livres de littérature, des manuels autocorrectifs, des dictionnaires...

> La vidéo avec des chaînes étrangères par réception satellite, lecteurs DVD et magnétoscopes

> L'audio pour l'écoute de cassettes, CD ou baladeurs

> L'informatique avec des CD-ROMs, des logiciels spécialisés et la possibilité d'accéder à des sites d'apprentissage de la langue sur Internet

> La conversation pour les ateliers thématiques ou l'expression orale intensive

Le Certificat de Compétences en Langues (CLES)

Le CLES est une certification accréditée par le Ministère de l'Éducation Nationale. Il correspond au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).

Il a pour objectif de certifier les compétences opérationnelles en langues (anglais, allemand, italien, espagnol et portugais). Il s'inscrit également dans la politique de mobilité étudiante et vise à promouvoir l'apprentissage des langues. Le CLES se décline en trois niveaux : B1 - B2 - C1.

Actuellement seul le CLES niveau 2 (B2) en anglais est proposé à l'Université de Tours. Il est gratuit pour les étudiants inscrits à l'Université.

Les compétences évaluées de façon directe sont les suivantes :

> La compréhension écrite/orale

> La production écrite

> L'interaction orale

Insertion professionnelle

La Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle

Vous ne savez pas quel parcours d'études choisir ? Que faire après votre formation ? Comment retrouver un emploi ?

Les conseillers de la M.O.I.P. vous aident à :

- Élaborer votre projet personnel et professionnel,
- Mieux connaître les exigences des formations et leurs débouchés professionnels,
- Préparer votre recherche de stage ou d'emploi,
- Participer à des Job dating, des ateliers thématiques...

Un centre de ressources à votre disposition propose de la documentation sur les études, les universités, les écoles, les métiers, les concours de la Fonction Publique, les techniques de recherche d'emploi et le marché du travail.

LA MAISON DE L'ORIENTATION ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Pour qui ? : Tous les étudiants, les jeunes diplômés de l'université, les publics en reprise d'études et les lycéens.

Tél : 02 47 36 81 70

Adresse : 60 rue du Plat d'Étain - Tours

Horaires d'ouverture au public :

Lundi	13h30-17h
Mardi	9h-12h / 13h30-17h
Mercredi	9h-12h / 13h30-17h
Judi	9h-12h / 13h30-17h
Vendredi	sur rendez-vous

Réseau Professionnel Rpro

rpro.univ-tours.fr

Le Réseau professionnel de l'université (Rpro) vous propose tout au long de l'année de :

- Consulter les offres de stages et d'emplois
- Déposer votre CV en ligne
- Consulter l'annuaire des entreprises et des anciens
- Rester en contact avec votre promo et vos enseignants
- Suivre les actualités et les événements liés à l'emploi (forums, rencontres de professionnels, etc...).



Enquête de devenir

Chaque année, l'ensemble des diplômés de Master en formation continue à l'université de Tours, est interrogé. L'évolution de leur situation est comparée à trois moments différents : avant la formation, 6 mois après la formation et 30 mois après la formation. Les résultats sont consultables sur notre site internet rubrique « Offre de formation > Enquêtes et statistiques ».

Enquête à 6 mois

97%* des répondants sont en situation stricte d'emploi 6 mois après l'obtention du master 2.

91%* des répondants affirment que la formation suivie (ou la VAE) leur a permis une évolution professionnelle positive.

*Devenir des diplômés de Masters 2 en formation continue 6 mois après l'obtention du diplôme - Enquête 2021-2022 promotion 2020-2021.

L'université met également à votre disposition un répertoire des emplois (accessible depuis la même rubrique) qui vous permettra de connaître les postes occupés par les diplômés. Un outil très utile pour travailler sur votre projet professionnel.

Passeport Culturel Étudiant (PCE)



SERVICE CULTUREL

Au 1^{er} étage des Tanneurs - Bureau 109A
3, Rue des Tanneurs - 37041 Tours
Tél. 02 47 36 64 15
Mél. : christelle.berthier@univ-tours.fr


Le Passeport Culturel Étudiant

www.pce.univ-tours.fr **8 €**

Le Passeport Culturel Étudiant (PCE), votre carte culture !

Avec votre PCE, accédez toute l'année à des centaines de manifestations culturelles à tout petit prix. **Spectacles, cinéma, expos, visites, stages, rencontres...** optez pour une année de découvertes et d'émotions.


Pour acheter votre PCE, rendez-vous :


- sur votre dossier d'inscription en enseignement supérieur et cochez la case PCE
- via l'appli 

Vous pourrez également prendre des infos et/ou acheter votre PCE lors du festival de rentrée, le 28 septembre de 13h à 18h, place Anatole France à Tours.

Laissez-vous guider !

 et  [pce.univ-tours](https://www.instagram.com/pce.univ-tours), les coups de cœur et bons plans du PCE

 La newsletter, focus sur l'actualité culturelle, tous les 15 jours dans votre boîte mail universitaire

 www.pce.univ-tours.fr, les lieux partenaires, leurs offres PCE et leur agenda

Le sport à l'Université



université de TOURS | Sport

DES EXPÉRIENCES À VIVRE

université de TOURS
Sport

📍 14 avenue Monge - 37200 Tours
☎ 02 47 36 70 24
🌐 univ-tours.fr/packsport
📍 SUAPS - Sport Université Tours
🌐 sport.univtours



SUAPS

14 rue Monge - 37200 Tours
Tél. 02 47 36 70 24
Mél. : suaps@univ-tours.fr

Faites du sport avec le SUAPS !

Tous les étudiants de l'Université de Tours peuvent accéder à l'ensemble des offres mises en place par le service des sports. De nombreux cours, stages, ateliers, événements, formations diplômantes et compétitions sont proposés.

Semaine du Sport • du 4 au 8 septembre :

Découvrez les ateliers et stages proposés par le SUAPS.

FAC'à vélo • jeudi 14 septembre • 18h-22h :

Enfourchez votre vélo et partez à la découverte de la ville et de l'Université à travers un parcours d'orientation unique !

- Départ des sites : Tanneurs, Portalis, Grandmont
- Activité gratuite sur réservation
- Vélo prêté sur demande



Services utiles

Aide financière pour les frais de formation continue

Il existe une possibilité d'aide pour financer les frais de formation des stagiaires insérés dans un cycle de formation avec les étudiants (BUT, Licence, Licence professionnelle, Master, Titre d'ingénieur hors contrat de professionnalisation, Parcours de formation en santé, Etudes de maïeutique, Capacité d'orthophoniste et capacité d'orthoptiste). Les stagiaires inscrits dans un groupe spécifique de formation continue ou dans un Diplôme d'Université ne peuvent pas prétendre à cette aide.

Si vous autofinancez votre formation, la Commission d'Aide à l'Inscription qui se réunit trois fois par an (novembre, janvier et mars) peut vous accorder une aide allant jusqu'à 60 % du tarif applicable.

La demande est à faire auprès de votre gestionnaire en Formation Continue au moment de votre inscription.

Aide sociale

L'équipe du service social vous écoute et vous informe dans vos démarches quotidiennes. Les assistantes sociales vous reçoivent sur rendez-vous. Elles vous aident également en cas de difficultés financières.

Contact : 02 47 60 42 46

Hébergement

Les résidences universitaires

Au cours de l'année, des logements sont disponibles pour des courts et moyens séjours. N'hésitez pas à contacter les résidences www.crous-orleans-tours.fr rubrique logement.

Plateforme Studapart

Retrouvez des offres de location, colocation et chambre chez l'habitant, parmi des offres de propriétaires privés, d'agences et de résidences étudiantes. Plus d'info sur univ-tours.studapart.com/fr

Elogement Région Centre-Val de Loire

Si votre stage, formation ou apprentissage se déroule loin de chez vous, vous pouvez trouver une solution d'hébergement temporaire en région Centre-Val de Loire sur le site : www.etoile.regioncentre.fr/GIP/accueil/etoile/accueil-elogement

Restauration



Selon vos envies, le Crous propose des repas complets et variés pour 3,30 € seulement (tarif national d'un repas univéristaire). Les menus proposés sont élaborés par des équipes de professionnels et cuisinés dans nos structures.

Le Crous vous propose également de nombreuses formules en restauration rapide (sandwiches, salades, paninis, pizzas, pâtes...). Avec la monétique du Crous, Izly, vous payez en toute sécurité et rapidement vos repas avec votre carte étudiante Atout'Centre ou votre smartphone.

Activation de votre compte, accès, autres informations sur www.crous-orleans-tours.fr rubrique Restauration.

RESTAURANTS UNIVERSITAIRES

Grandmont

Parc grandmont - avenue Monge
37200 Tours

Saint Symphorien

25 rue du Pont volant
37000 Tours

Plat d'Etain

Rue du Plat d'étain
37000 Tours

Oury Gateland

40 avenue Jean Portalis
37200 Tours

Tonnellé

8 bis boulevard Tonnellé
37000 Tours

Tanneurs

40 rue des Tanneurs
37000 Tours

UN COUP DE POUCE POUR VOUS LOGER ?



JE SUIS SALARIÉ DE MOINS DE 30 ANS, À QUELLES AIDES AI-JE DROIT ?



UN GARANT POUR MON LOGEMENT

Action Logement **facilite mon entrée dans les lieux en se portant garant auprès de mon propriétaire avec Visale**, une garantie **100 % gratuite**.

➔ Je fais le test et ma demande sur visale.fr



UNE AIDE POUR FINANCER MA CAUTION

Action Logement **finance gratuitement, et sans frais, mon dépôt de garantie** au moment de mon entrée dans un nouveau logement grâce à l'**AVANCE LOCA-PASS®**.

➔ Je fais le test et ma demande sur locapass.actionlogement.fr



UNE OFFRE DIVERSIFIÉE DE LOGEMENTS

Action Logement propose des **locations adaptées à ma situation** : résidences temporaires, colocation, etc.

➔ Je me connecte sur actionlogement.fr
> 'Trouver un logement'



UNE AIDE POUR PAYER MON LOYER

Si je suis **alternant**, Action Logement **prend en charge gratuitement une partie de mon loyer, jusqu'à 100 € par mois**, pour me rapprocher de mon école ou de mon entreprise : l'**AIDE MOBILI-JEUNE®**.

➔ Je fais le test et ma demande sur mobilijeune.actionlogement.fr



DES AIDES POUR MA MOBILITÉ

Action Logement **simplifie ma mobilité en cas de mutation ou de nouvel emploi** (distance > 70 km ou temps de transport > 1h15) : **financement gratuit de mon accompagnement à la recherche d'un logement locatif** par un opérateur spécialisé de mon choix*, **prêt à faible taux pour faciliter mon installation** et couvrir mes dépenses de frais d'agence, double charge de logement, etc.

➔ Je me connecte sur actionlogement.fr/financement-mobilite



Une aide gratuite de 1 000 € pour vous installer près de votre lieu de travail ou de formation.

➔ Je fais le test et ma demande sur piv.actionlogement.fr/simulateur-mobilite

UNE PLATEFORME POUR LES ALTERNANTS

Je découvre en quelques clics toutes les aides qui vont me simplifier la vie !

➔ Je me connecte sur alternant.actionlogement.fr

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Les aides et prêts Action Logement sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixés par les réglementations en vigueur. Pour connaître les modalités, contactez-nous. *Les services d'accompagnement à la recherche de logement peuvent être délivrés par des sociétés filiales d'Action Logement ou des opérateurs indépendants. Ces professionnels de la mobilité s'engagent à respecter une charte de qualité de service. Visale, AVANCE LOCA-PASS® et AIDE MOBILI-JEUNE® sont des marques déposées pour le compte d'Action Logement.

FICHE-JEUNE - Février 2022 - Action Logement Services - SAS au capital de 20 000 000 d'euros - Siège social : 19/21 quai d'Austerlitz 75013 Paris
852 541 188 RCS Paris - Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 17006532 - Société de financement agréée et contrôlée par l'ACPR
Crédit pivco / cibecapital.com - Document non contractuel

0970 800 800

9h-18h lun.-ven. (horaires métropolitains - appel non surtaxé)

Agence TOURS - 15 Place Michelet - 02 47 05 67 66

actionlogement.fr

ActionLogement

Lexique

BU	Bibliothèque Universitaire
BUT	Bachelor Universitaire de Technologie
CARIF-OREF	Centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation Observatoire Régional Emploi Formation
CEP	Conseil en Evolution Professionnelle
CESR	Centre Supérieur de la Renaissance
CIF	Congés Individuel de Formation
CLES	Certificat de Compétences en Langues
DAEU	Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires
DIU	Diplôme Inter-Universitaire
DU	Diplôme Universitaire
ENT	Environnement de Travail
FOAD	Formation A Distance
INE	Identifiant National Etudiant
IUT	Institut Universitaire de Technologie
MOIP	Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle
PCE	Passeport Culturel Etudiant
QVT	Qualité de Vie au Travail
SUAPS	Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives
UE	Unité d'Enseignement
UFR	Unité de Formation et de Recherche
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience
VAPP	Validation des Acquis Personnels et Professionnels

SITE PLAT D'ÉTAIN

Faculté de Pharmacie
Faculté des Sciences et Techniques
CESR / Polytech Tours / CUEFEE
60 rue du Plat d'Étain - BP 12050
37020 Tours cedex 1

SITE LA RICHE

Faculté de Médecine
Adresse postale :
10 Bd Tonnellé - BP 3223 - 37032 Tours cedex 1
Adresse d'accueil du public :
rue Emile Aron 37520 La Riche

SITE DES TANNEURS

Faculté Arts et Sciences Humaines
Faculté Lettres et Langues
3 rue des Tanneurs - BP 4103
37041 Tours cedex 1

SITE PORTALIS

Faculté Droit, Economie et Sciences Sociales
50 avenue Jean Portalis - BP 0607
37206 Tours cedex 03

SITE BLOIS

I.U.T. de Blois
15 rue de la Chocolaterie - BP 32903
41029 Blois cedex



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :

ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Formation Continue Université de Tours

60 rue du Plat d'Étain - BP 12050 - 37020 TOURS Cedex 1

02 47 36 81 31

formation-continue@univ-tours.fr

www.formation-continue.univ-tours.fr